

Aide financière du Boston Home Center

Programme de prêts hypothécaires HomeWorks – Fiche d'information

Le programme HELP (Home Equity Loan Program) du Boston Home Center aide les propriétaires de la ville de Boston en leur offrant une alternative abordable pour financer les réparations nécessaires à leur maison, tout en favorisant un réinvestissement visible dans les quartiers de Boston. Ce programme dépend de la disponibilité des fonds.

Quels sont les avantages ?

- **Un prêt à taux d'intérêt zéro (0 %), avec report du remboursement, d'un montant maximum de 20 000 dollars pour les réparations de résidences individuelles ou comprenant jusqu'à quatre appartements et de 30 000 dollars pour les réparations de maisons à trois étages.** Le prêt n'a pas de mensualité et n'est pas remboursable tant que le propriétaire ne vend pas ou ne transfère pas la propriété du bien, ou n'entreprend pas un refinancement avec paiement en espèces de la résidence ; les
 - copropriétés de 1 à 6 appartements peuvent recevoir jusqu'à 10 000 \$.
- Au moins un tiers (1/3) des fonds de la Ville prêtés doivent être utilisés pour des travaux de réparation extérieurs.
 - Il n'y a pas d'exigences de contrepartie pour les propriétaires dont les revenus sont inférieurs à 120 % du revenu médian de la région (voir ci-dessous).
- Les propriétaires dont les revenus se situent entre 120 et 135 % du revenu médian de la région devront fournir une contrepartie pour le prêt financé par la Ville à raison de 1 \$ pour 1 \$ avec leurs propres fonds ou avec un prêt bancaire ; un spécialiste de la construction du DND examinera le devis de réparation de votre entrepreneur avant le début de votre projet et il inspectera le projet une fois terminé pour en assurer la qualité.

Qui est admissible ?

- Les résidents de la ville de Boston qui possèdent et occupent une maison de 1 à 4 logements ou une copropriété ;
- Les propriétaires dont le revenu annuel du ménage n'excède pas 135 % du revenu médian de la région, tel que défini dans le tableau ci-dessous ;
- Les propriétaires doivent être en règle pour tous les paiements dus à la Ville de Boston et tous les autres paiements dus au titre de leur résidence, y compris les taxes foncières et les factures d'eau, ainsi que les assurances hypothécaires et immobilières ;
- Les propriétaires possédant moins de 75 000 dollars d'actifs financiers, qu'il s'agisse de liquidités, de capitaux propres dans des biens immobiliers autres que la résidence principale, de fonds d'investissement ou de tout autre élément de valeur, à l'exclusion de la valeur de la résidence principale du propriétaire et de certains comptes de fonds de retraite et de plans d'épargne pour l'enseignement supérieur ;

Aide financière du Boston Home Center

Programme de prêts hypothécaires HomeWorks – Fiche d'information

- Le propriétaire ne peut pas avoir reçu d'aide financière pour les réparations de sa maison dans le cadre d'un quelconque autre programme de la Ville de Boston au cours des dix (10) dernières années, à l'exception des fonds pour l'enlèvement du plomb.

LIMITES DE REVENUS IMPOSÉES PAR LE HUD ET ADMISSIBILITÉ		
Taille des ménages	Prêts à taux d'intérêt zéro 120 % du RMR	Prêts avec contrepartie 1:1 120-135 % du RMR
1 personne	Moins de 99 950 \$	99 950 \$ – 112 450 \$
2 personnes	Moins de 114 250 \$	114 250 \$ – 128 500 \$
3 personnes	Moins de 128 500 \$	128 500 \$ – 144 600 \$
4 personnes	Moins de 142 800 \$	142 800 \$ – 160 650 \$
5 personnes	Moins de 154 200 \$	154 200 \$ – 173 500 \$
6 personnes	Moins de 165 650 \$	165 650 \$ – 186 350 \$

Quelles sont les réparations admissibles ?

Les réparations pour remédier à des problèmes affectant la santé et la sécurité ainsi que toute violation du code doivent être traitées en premier lieu.

Réparations intérieures

Les réparations intérieures comprennent, sans toutefois s'y limiter : cuisines, salles de bains, couloirs, chambres, sols, murs et plafonds, systèmes de chauffage, amélioration de l'électricité et de la plomberie, amélioration de l'étanchéité, travaux visant à produire des économies d'énergie et imperméabilisation du sous-sol.

Réparations extérieures

Les réparations extérieures qui pourraient bénéficier de l'exigence du 1/3 comprennent, sans toutefois s'y limiter : la peinture, la réparation des bardages et des revêtements en vinyle, la maçonnerie, les fenêtres, les balcons et les toits.

Réparations non admissibles

Les fonds de la Ville ne peuvent pas être utilisés pour les réparations suivantes, y compris, sans toutefois s'y limiter : les appareils électroménagers, les finitions de luxe ou les commodités (par exemple, les comptoirs en granit, les baignoires à tuyères) ; les allées ou l'aménagement paysager ; les murs de soutènement ; les ajouts, y compris la finition des sous-sols ou des greniers.

Aide financière du Boston Home Center Programme de prêts hypothécaires HomeWorks – Fiche d'information

Comment faire une demande de prêt hypothécaire, et que se passe-t-il ensuite ?

1. Soumettez ou envoyez par courrier une demande d'aide financière du Boston Home Center (BHC) dûment remplie et signée et cochez la case HomeWorksHELP dans le cadre des programmes pour les propriétaires de résidences. Soumettez cette demande avec tous les documents requis énumérés dans la Liste de contrôle de la demande. Le formulaire de demande est disponible à l'adresse suivante : HomeCenter.Boston.gov par téléchargement, en appelant le 617.635.4663 ou en allant chercher un formulaire à

**The Boston Home Center
26 Central Ave
Hyde Park, MA 02136**

2. Les demandeurs admissibles seront contactés par le Directeur du programme, qui travaillera avec eux.
3. Un spécialiste de la construction du Boston Home Center se rendra chez vous pour examiner et approuver l'étendue des travaux de votre projet.
4. Vous recevrez une lettre d'inscription indiquant votre admissibilité à recevoir un prêt financé à 100 % par la Ville, ou un prêt financé à 50 % par la Ville qui nécessite une contrepartie dollar pour dollar (1:1) avec vos propres fonds ou des fonds bancaires pour la réparation du logement.
5. Signez les documents de clôture du prêt à taux d'intérêt zéro (0 %) et à remboursement différé, et vous recevrez une lettre d'engagement de la Ville.
6. Après la clôture du prêt, vous pourrez alors signer un contrat avec l'entrepreneur que vous aurez choisi. L'entrepreneur obtiendra un permis de construire auprès de l'Inspectional Services Department de la Ville, et les réparations de votre résidence pourront commencer.
7. Une fois les travaux terminés, contactez votre Directeur de programme et soumettez une facture finale de votre entrepreneur ainsi qu'une copie du permis signé indiquant une approbation finale.
8. Une inspection finale sera effectuée par votre spécialiste de la construction.
9. Le chèque pour le paiement des fonds de la Ville sera envoyé à votre entrepreneur une fois que le projet et l'inspection finale seront terminés.

**Pour plus d'informations, consultez le site :
HomeCenter.boston.gov, ou composez le 617.635.4663**